

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 2455

88 – VOSGES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

Ventes et cessions

488 454 505 RCS Epinal.

NUMAFI.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 11241410 EUR.

Adresse : Parc d'Activités, 88470 Saint-Michel-sur-Meurthe.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion Société absorbante : NUMAFI Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Parc d'Activités - 88470 Saint-Michel-Sur-Meurthe Capital : 11.241.410 € Numéro unique d'identification : 488 454 505 Lieu d'immatriculation : RCS Epinal Société absorbée : NUMINVEST Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 17, rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris Capital : 7.350.000 € Numéro unique d'identification : 810 286 278 Lieu d'immatriculation : RCS Paris Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif: 7.355.835,15 € Passif : 25.076,94 € Rapport d'échange des droits sociaux : 1 action de la société absorbante pour 1,72 action de la société absorbée. NUMAFI procéderait à une augmentation de capital par voie de création de 4.273.255 actions nouvelles intégralement attribuées aux associés de la société absorbée. Montant prévu de la prime de fusion : 3.057.503,21 € Date du projet commun de fusion : 27/09/2019 L'opération de fusion prendrait effet comptablement et fiscalement au 1er octobre 2019, les opérations réalisées par la société absorbée depuis cette date devant être considérées comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la société NUMAFI. Conformément à la réglementation comptable, les valeurs d'apports retenues dans le cadre de la fusion sont les valeurs nettes comptables. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Au tribunal de commerce d'Epinal le 01/10/2019 pour la société NUMAFI et au tribunal de Commerce de Paris le 04/10/2019 pour la société NUMINVEST Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bodacc, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..